

Trophée Régional du Jeune Vététiste

Le règlement officiel 2008

1 - Objectifs :

1-1 - Organiser une compétition adaptée aux capacités physiques des jeunes et créer une émulation permettant de traduire le travail effectué dans les clubs où il existe une activité "VTT JEUNES".

1-2 - Permettre à l'issue de plusieurs épreuves un classement des jeunes et des clubs.

2 - Obligations Fédérales :

2-1 - Les compétitions devront être contrôlées par un club affilié à la FFC et figurer au calendrier officiel du Comité de Bretagne.

2-2 - Un délai minimum de 15 jours entre deux compétitions du TRJV devra être respecté, pour éviter, une saturation précoce.

2-3 - Aucun droit d'engagement ne sera prélevé par le Comité de Bretagne pour les Catégories Poussins à Minimes

3 - Organisation :

3-1 - L'organisateur devra associer deux épreuves parmi : cross-country, trial, spéciale chronométrée, orientation.

3-2 - L'animation est organisée sur une journée complète, de 10h départ de la première course à 17h récompenses.

3-3 - Les concurrents ont obligation de participer aux 2 épreuves pour être classés.

3-4 - Les concurrents recevront un numéro de plaque pour l'année, après en avoir fait la demande au Comité de Bretagne par l'intermédiaire du club, avant la fin décembre. La numérotation sera faite en fonction de la notoriété.

3-5 - Un abandon non justifié entre les deux épreuves entraîne une disqualification totale du jour.

3-6 - Un abandon sur blessure ou incident mécanique pendant une course devra être signalé par écrit auprès d'un commissaire, le concurrent sera classé.

3-7 - Le changement vélo est strictement interdit pendant le déroulement de la manche.

Seul le collège des commissaires est habilité à trancher sur cette décision à condition que le concurrent utilise un autre vélo de même taille et prouve son impossibilité à réparer.

Le changement de roue est interdit pendant le déroulement de l'épreuve, il est toléré entre deux épreuves

3-9 - Les épreuves se dérouleront par catégorie.

3-12 - Un poste de ravitaillement (au minimum de l'eau), devra être mis à la disposition des compétiteurs.

4 - Sécurité :

4-1 - L'organisateur devra prévoir au minimum, une équipe de secouristes diplômés, une ambulance sur les lieux de compétitions (si les secours ne peuvent intervenir dans les 10 minutes qui suivent l'appel), une trousse de secours de première urgence, la présence (ou le déplacement sous 10 minutes) d'un médecin sur les lieux de la compétition en cas d'accident.

5 - Les parcours :

5-1 - Les parcours devront répondre en premier lieu à un souci de sécurité.

5-2 - Les passages dangereux dans tous les cas, les vitesses élevées en descente ainsi que les portages en cross-country seront à éviter.

5-3 - Les parcours devront être validés si possible par un responsable de la commission régionale de VTT.

5-4 - Cross-Country

5-4-1 - Le parcours sera aménagé, au besoin, sous forme de boucles, avec un balisage très soigné pour éviter les erreurs.

5-4-2 - La longueur et le temps de course ne devront pas dépasser :

une longueur de 3 km, soit un temps de course de 10 à 15 minutes pour les poussins.

une longueur de 4 km, soit un temps de course de 15 à 20 minutes pour les pupilles.

une longueur de 6 km, soit un temps de course de 20 à 30 minutes pour les benjamins.

une longueur de 8 km, soit un temps de course de 30 à 40 minutes pour les minimes.

une longueur de 10 km, soit un temps de course de 35 à 45 minutes pour les cadets.

5-4-3 - Une grille de départ devra être établie pour toutes les épreuves (en tenant compte du classement général précédent du TRJV), 20 concurrents maximums par ligne, chaque ligne espacée de 4 mètres et matérialisée au sol avec un départ dégagé au maximum pour éviter tout risque de bouchon et donner à chacun sa chance (prévoir un balisage pour écarter les spectateurs).

5-4-4 - Dans la mesure du possible un élastique sera placé devant la première ligne.

5-4-5 - Une zone de ravitaillement devra être prévue en parallèle du circuit, les concurrents ont obligation d'emprunter ce couloir pour se ravitailler sous peine de disqualification, cette zone servira également de zone de réparation.

5-4-6 - Pour éviter un effort trop violent sans préparation, il sera effectuer un tour de reconnaissance derrière un ouvrier.

5-4-7 - La course se termine après l'arrivée du premier. Le classement se fait au nombre de tours parcourues dans l'ordre des incidents.

5-4-8 - Sur ennui mécanique le concurrent rejoindra la ligne d'arrivée avec son vélo à pied, dans le sens de la course et attendra si besoin l'arrivée du premier pour être classé.

5-4-9 - Une assistance (limitée aux catégories poussins pupilles) est tolérée pour sauts ou blocage de chaîne.

5-4-10 - La zone d'arrivée devra être dégagée, assez large pour permettre aux concurrents de disputer les places jusqu'à la ligne et permettre aux commissaires de juger l'arrivée sans ambiguïté.

5-4-11 - Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant la grille ci-après (voir la grille en annexe).

5-5 - Spéciale Chronométrée

5-5-1 - Le tracé (en légère pente descente sans aucun portage) ne doit présenter aucun piège, tout en privilégiant des capacités de pilotage au dépend de la vitesse pure.

5-5-2 - Le temps du parcours ne devra pas inférieur :

- 35 secondes pour les catégories cadets et minimes pour un maximum de 2 minutes

- 25 secondes pour les autres catégories pour un maximum de 1 minute.

et permettre un minimum de deux passages.

5-5-3 - Les départs sont donnés par catégories avec un écart variable en fonction du nombre d'inscrits par catégorie au choix des commissaires.

5-5-4 -Deux manches par épreuve, le temps de la meilleure sera pris en compte pour le classement

5-5-5 - Pénalité de 30 secondes pour le concurrent qui délibérément gêne le concurrent qui le suit.

5-5-6 - Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant la grille ci-après (voir la grille en annexe).

5-6 - Trial

5-6-1 - Un plateau de 32 dents minimum est obligatoire, ainsi que des pédales plates, les pédales automatiques et les cale-pieds sont interdits.

5-6-2 - Des zones d'habileté seront définies en fonction des catégories et comporteront plusieurs segments pour privilégier l'enchaînement de passages techniques en terrain naturel ou artificiel.

5-6-3 - Le parcours comportera au maximum 5 zones de 4 segments pour toutes les catégories à ne faire qu'une fois soit un total de 20 segments par épreuves à respecter.

5-6-4 - Dans la mesure où un organisateur n'a pas les moyens de mettre en place un nombre suffisant de zones, il peut en fonction de son terrain tracer moins de zones (à faire un maximum de deux fois) avec un nombre plus ou moins important de segments, en respectant un total de 20 segments.

5-6-5 - Les zones devront avoir une largeur minimum de 1 mètre et être éloignées si possible des arbres pour ne pas favoriser des appuis accidentels.

5-6-6 - Les banderoles délimitant le couloir des zones devront être fixées à une hauteur de 20 cm du sol pour permettre au concurrent de les pousser avec sa roue.

5-6-7 - Les débuts de segments de zones devront être placés en dehors des difficultés.

5-6-8 - Des bifurcations pourront être aménagées pour les cadettes.

5-6-9 - Seul le commissaire et le pilote sont admis sur les zones.

5-6-10 - Seules les catégories poussins et pupilles pourront être tenues au départ des segments par un commissaire. Dans les autres catégories un concurrent tenu ou aidé dans un segment, encoure une pénalité égale au maximum du segment.

5-6-11 - Toute reconnaissance du parcours à VTT ou en présentant le vélo sur la zone sera pénalisée de 2 points par segment. Seules les reconnaissances à pied sont autorisées.

5-6-12 - L'organisateur veillera, pour les catégories poussins et pupilles, à ce que les zones se fassent en enroulé et soient adaptées aux tailles des VTT.

5-6-13 - Le pilote est considéré dans le segment seulement quand l'axe de la roue avant franchit la limite dudit segment. Il est considéré comme sorti que lorsque l'axe de sa roue avant a franchi la limite du segment.

5-6-14 - Le pilote pourra revenir prendre appui(s) en arrière en marquant deux au segment sortant.

5-6-15 - Aborder plus de trois fois une difficulté sans la tenter donnera lieu à une pénalité de 2 points.

5-6-16 - Un pilote est considéré hors zone avec pénalité de 2 lorsque le vélo franchit ou brise la rubalise. L'axe des roues détermine la limite à ne pas franchir.

5-6-17 - Le comptage des points dans chaque segment s'effectue de la façon suivante :

- il est compté zéro si le pilote ne fait aucun appui de pied, de corps, de guidon ou de pédale (en dehors d'appui de pneus).

- il est compté un si le pilote fait un appui de toute nature dans ou en dehors de la zone.

- il est compté deux dans les autres cas : multiples appuis, chute, sortie de zone, le déplacement du vélo en lâchant une main du cintre avec un appui, (le glissement de pied est considéré multiple appui).

5-6-18 - Zone chronométrée : en cas d'ex aequo en points, le temps sera pris sur une zone appelée Zone Test (faisant partie des zones proposées), sur la totalité des 5 segments et ceci sans interruption du chronométrage.

Le temps du concurrent sera pris : axe de roue avant sur la ligne d'entrée de zone du 1^{er} segment balisé au sol par un marquage et après passage de l'axe de roue avant sur la ligne d'arrivée du 5^{ème} segment.

5-6-19 - Le classement final prendra tout d'abord en compte le nombre de points réalisés sur les 5 zones de 20 segments, puis les points réalisés sans la zone chronométrée et "enfin le temps réalisé dans cette même zone en cas d'ex aequo au points.

5-6-20 - Les pédales automatiques ainsi que les cales-pieds sont interdits pour l'épreuve de trial, seules les pédales plates sont autorisées.

5-7 Orientation (pour mémoire)

5-7-1 La longueur du parcours ne devra pas dépasser :

* Une longueur d'environ 2 km avec 2 à 3 balises pour un temps ne dépassant pas l'heure pour les poussins à titre d'initiation ne participant au classement général final individuel et club.

* Une longueur d'environ 3 à 4 km avec 2 à 3 balises pour un temps ne dépassant pas 1h30 pour les pupilles.

* Une longueur d'environ 6 km avec 3 à 4 balises pour un temps ne dépassant pas 1h30 pour les benjamins.

* Une longueur d'environ 9 km avec 3 à 4 balises pour un temps ne dépassant pas 2h 00 pour les minimes.

* Les cadets souhaitant participer courront l'épreuve minimes sans participer au classement général final individuel et club.

5-7-2 - Le parcours et l'emplacement des balises seront tracés sur la carte. Un sens de rotation peut-être demandé pour faciliter les départs échelonnés dans une même catégorie.

5-7-3 - Les départs sont donnés par catégorie et en temps (de 30" à x minutes) en fonction du nombre d'inscrits par catégorie au choix de l'organisation.

5-7-4 - Sur le parcours un groupe de 3 à 4 contrôleurs (placé par le collège de commissaires) demandera aux concurrents de se positionner sur la carte (pour éviter que des concurrents se

suivent sans savoir se situer). En cas de réussite le contrôleur apposera sa marque et cela comptera comme une balise.

5-7-5 - Un carton de pointage sera remis aux concurrents.

5-7-6 - Les balises seront munies d'un moyen de pointage facilement reconnaissable par l'organisateur (pinces, ou autres).

5-7-7 - L'organisateur communiquera l'échelle de la carte à toute personne qui en fera la demande. L'échelle des cartes ne pourra être supérieure au 1/25 000ème et pourra pour en faciliter la lecture être d'une échelle inférieure.

5-7-8 - Le classement se fera en prenant en compte le nombre de balises trouvées puis le temps départagera les concurrents.

5-7-9 - Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant la grille ci-après (voir la grille en annexe).

6 - Le Matériel

6-1 - L'état des VTT sera vérifié (freins, cadre, embouts de guidon, pneus, etc...) par un commissaire, ou un responsable de la compétition avant le départ.

6-2 Un VTT ne présentant pas toutes les normes de sécurité, ne pourra être admis à prendre le départ de l'épreuve.

7 - Le Concurrent

7-1 - Les concurrents devront obligatoirement être munis soit d'une licence FFC, soit d'une carte-vélo, avec mention du certificat médical de non contre indication.

8 - Equipement

8-1 - Le port du casque à calotte rigide et de gants est obligatoire pour les épreuves.

8-2 - Le port d'une tenue de type descente (casque intégral, gants et pantalons longs, genouillères, coudières) est conseillé pour les spéciales chronométrées.

8-3 - Le port de protège-tibias est fortement conseillé en trial pour les utilisateurs de pédales plates agressives.

9 - Catégories

9-1 - Les épreuves accueilleront les catégories suivantes (âge dans l'année) :

Poussins	:	âge (7-8 ans)	année (2002-2001)
Pupilles	:	âge (9-10 ans)	année (2000- 1999)
Benjamins	:	âge (11-12 ans)	année (1998 - 1997)
Minimes	:	âge (13-14 ans)	année (1996 - 1995)
Cadets	:	âge (15-16 ans)	année (1994 - 1993)

10 - Engagements

10-1 - Les engagements devront se faire sur des imprimés officiels à faire parvenir à l'organisateur au plus tard le mercredi avant la course. L'organisateur appliquera une pénalité de **2€** par concurrent inscrit après ce délai.

Les frais d'engagement seront réglés globalement par les clubs, au plus tard le jour de l'épreuve mais avant le début de celle-ci

Les frais d'engagement seront également dus pour les coureurs absents non excusés.

10-2 - Le montant de l'engagement est de **4€** francs se décomposant comme suit : **3€** pour l'organisateur et **1€** pour la location du matériel spécifique au fonctionnement du TRJV auprès de l'association TRJV Organisation..

10-3 - Pour aider à l'organisation les clubs doivent donner le Nom et Prénom du ou des bénévoles désignés par eux à cet effet, un pour 10 engagés.

10-4 - Les engagements ne pourront être pris en considération que dans la mesure où les coureurs seront accompagnés sur la journée par un membre de leurs clubs appelé « **Chef d'Equipe** ».

11 - Plaques de Cadre

11-1- En cas de plaque illisible un concurrent peut se voir refuser le départ d'une épreuve.

11-2 - Les plaques de cadre restent à la charge des clubs.

11-3 - Les couleurs sont fond blanc (ou clair) pour la plaque et noir pour les numéros et les lettres des catégories.

11-4 - Les catégories Pupilles à Cadets auront une lettre (en majuscule) d'identification avant leurs numéros.

*** Pupilles : P * Benjamins : B * Minimes : M * Cadets : C**

11-5 - Les dimensions de la plaque sont : Hauteur : 18cm et Largeur : 15cm.

11-6 - Les dimensions des numéros sont : Hauteur : 6cm et Largeur : 4cm.

11-7 - Les dimensions des lettres sont : Hauteur : 6cm et Largeur : 4 à 5cm.

12 - Classements

12-1- Classement de la journée

12-1-0- Les classements de la journée sont assurés par l'organisateur, il pourra demander l'aide technique de la CRVTT.

12-1-1- Il sera établi un classement général combiné de la journée pour les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie qui recevront des coupes ou des médailles, sans oublier de récompenser tous les participants, ce classement ne prendra pas en compte les coureurs des comités extérieurs.

12-1-2- Les places au scratch de chaque épreuve départageront les ex aequo.

12-2 - Classement TRJV

12-2-0 - Le classement général du TRJV est assuré par la CRVTT et ne prendra en compte que les licenciés bretons

12-2-1 - Un classement général (ne pouvant être garanti le soir même de l'épreuve) des concurrents sera établi par catégorie pendant la durée du Trophée.

12-2-2 Les organisateurs ont obligation de classer tous les concurrents qui participent.

12-1-3 - Le classement se fait par addition des points des épreuves du Trophée Régionale des Jeunes Vététistes.

12-2-4 - Le classement s'établit du plus grand nombre de points au plus petit.

12-2-5 - Les filles seront classées dans le classement scratch de chaque épreuve et du classement général scratch avec les garçons.

12-2-6 - A l'issue du Trophée 2008 toutes les différentes épreuves moins une (la plus mauvaise) seront prises en compte.

12-2-7 - En cas d'égalité, la dernière manche de chaque épreuve sera prioritaire. Il sera tenu compte du classement garçons sans les filles pour départager les garçons et réciproquement pour les filles.

12-2-8- A l'issue du Trophée le premier de chaque catégorie (masculine et féminine) recevra un maillot et les deuxièmes et troisièmes coupes et médailles.

12-2-9- Il n'y aura pas de maillot de champion pour les cadets et cadettes

12-3- Classement Club

12-3-1 - Un classement général des clubs sera effectué à l'issue du Trophée.

12-3-2 - Le classement prend en compte les trois meilleurs garçons et la meilleure fille dans chaque catégorie, chaque discipline et de chaque manche du Trophée.

12-3-3 - Les points attribués sont les points obtenus dans chaque manche du Trophée.

12-3-4 - Le classement s'établit du plus grand nombre de points au plus petit.

12-3-5- Un Trophée sera attribué pour les trois premiers par le Comité de Bretagne.

13 - Réclamations

13-1 - Il sera élu un collège de 4 éducateurs par tirage au sort en début de chaque organisation, sous la présidence d'un responsable de la commission jeunes de la CRVTT.

13-2 - Les clubs devront (en même temps que les inscriptions) faire acte de candidature pour 1 personne pour l'élection au collège.

13-3 - Ce collège aura la charge de régler les problèmes courants de l'organisation pendant le déroulement de l'épreuve avec le jury des commissaires et l'organisateur.

13-4 - Les réclamations devront être présentées par écrit aux commissaires dans un délai de 30 minutes après l'arrivée ou la publication des résultats provisoires. Elles devront être présentées par l'éducateur du club.

13-5 - Les réclamations ou litiges qui n'auraient pas pu être réglés sur place devront être présentés par écrit et signés du coureur et du président du club ou à défaut par le responsable du club chargé des jeunes et adressés à la commission de discipline du comité de Bretagne dans un délai de 48h.

14 - Sélection au TNJV:

14-1- Les modalités de sélection ne font pas partie du présent règlement du fait de la prise en compte de d'autres épreuves de X-Country, de Descente et Trial.

14-2- Ces modalités feront l'objet d'une parution dans la Bretagne Cycliste et seront affichées lors des différentes épreuves du calendrier.

15 - ANNEXE

Grille de points :

PLACE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	150	147	144	141	138	135	132	129	126	123
1	120	118	116	114	112	110	108	106	104	102
2	100	98	96	94	92	90	88	86	84	82
3	80	78	76	74	72	70	68	66	64	62
4	60	58	56	54	52	50	48	46	44	42
5	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31